



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le *Règlement numéro 2024-378 modifiant le Règlement numéro 2005-158, afin d'autoriser l'accès à bicyclette en période hivernale sur certaines portions des parcs régionaux*, a été adopté par le conseil de la MRC le 18 décembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 6 janvier 2025.

Le directeur général  
et greffier-trésorier,

Jean Hogue